

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 avril 2018**

FR/LN/DB/MH n° 2018/22

Objet de la délibération :**CREANCES ETEINTES**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 21

Pouvoirs: 00

Votants : 21

Date de la convocation :
10/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 AVRIL à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrine, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, ROYNEL Eric, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absent Excusé :

BLANCHARD Flavien.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Le Conseil municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'ordonnance de la commission de surendettement des particuliers du tribunal d'Instance de Chartres du 06/03/2018,
CONSIDERANT la demande adressée par le comptable public d'éteindre la créance pour des dettes de restauration scolaire,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE d'admettre en créances éteintes selon la demande de la trésorerie du 12/03/2018, la somme de 157,75 €,

IMPUTE ces dépenses à l'article 6542 du budget primitif de 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180416-D2018_04_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré à Epernon, le 16 avril 2018

Le Maire,

F. RAMOND